

# ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

## Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris - TEL 01 53 38 99 99 FAX 01 40 40 90 98

E-mail: [abujamal@free.fr](mailto:abujamal@free.fr) - Internet: [www.mumiabujamal.net](http://www.mumiabujamal.net)

ACTIT  
AFRICA  
Afrique n° 1  
Alternative Libertaire  
ARDHIS  
ASEP  
AVICENNE Mont St Martin  
Cercle Frantz Fanon  
CGT Livre  
CHSI  
CNRL  
Collectif Artistes  
Collectif International Panafricain  
Comité Rosenberg  
Comité Balbynien  
Confédération CGT  
CNT  
Conscience Noire  
Coord. Nat. des Sans Papiers  
CSIA  
COSIMAPP  
Droit au Logement  
Droit Devant !!  
Ecole Emancipée  
Ensemble contre la peine de mort  
Espace Che Guevara Le Havre  
Fédération CFDT Banques  
Fédération CGT / PTT  
FEN  
FETAF  
FFACE  
FO Peters  
FPP  
France Libertés  
FSU  
Groupe de soutien à Leonard Peltier  
Iles & Solidarité  
Images d'ailleurs  
JCR  
Jeunesse Etudiante Chrétienne  
JRE  
Just Justice Tours & Clermont  
Le Triangle de la Solidarité  
Les Alternatifs  
Les Amis de la Commune de Paris  
Les Verts  
Ligue Communiste Révolutionnaire  
Ligue des Droits de l'Homme  
L'ORNITHO  
Lutte Ouvrière  
MAKI  
MTB  
MJCF  
MRAP  
Parti Communiste Français  
Partisan  
Ras l'Front  
Réseau Concorde  
SNESup  
Socialisme par en bas  
Soleil pour tous  
SOS Racisme  
SOS Démocratie Comores  
SUD Collectivités territoriales  
SUD Culture  
SUD Education  
SUD PTT  
Syndicat de la Magistrature  
Syndicat journalistes SNJ/CGT  
TEMPOC  
UD/CGT Paris  
UNEF  
URSAF/CGT Agro-alimentaire RP  
U.S. Journalistes CFDT

## TRÈS IMPORTANT

**La Cour d'Appel Fédérale du 3<sup>ème</sup> circuit vient de donner une suite favorable aux recours de la défense de Mumia en acceptant d'entendre les requêtes déposées portant sur :**

- **les droits bafoués de l'accusé,**
- **le choix des jurés,**
- **la légalité des procédures.**

Cette décision de la Cour ne préjuge bien évidemment pas de sa position finale. Elle constitue néanmoins une évolution positive de l'écoute des arguments développés par la défense.

Selon Maître Robert Bryan, l'avocat principal de Mumia Abu-Jamal, l'arrêt publié le 7 décembre est la plus importante décision judiciaire obtenue depuis le jugement de la Cour Fédérale qui avait provisoirement suspendu la sentence de mort en décembre 2001. Il est essentiel car, toujours selon Robert Bryan, il ouvre la voie à un nouveau procès et à une possible libération.

**Ce que la Cour accepte d'examiner est fondamental dans la mesure où les requêtes mettent en cause le fait que Mumia n'a pas bénéficié d'un procès équitable et que ses droits constitutionnels ont été bafoués.**

La Cour a également publié un calendrier des recours. Selon celui-ci, un mémoire devra être déposé par de la défense pour le 17 janvier 2006.

Ce succès est à mettre à l'actif de la mobilisation internationale et d'une défense particulièrement active. Il ne saurait toutefois être question de baisser la garde et d'attendre le dénouement des suites judiciaires. L'expérience (réf. Jugement 2001) montre que la plus grande vigilance s'impose, tout comme la multiplication des initiatives de sensibilisation et de soutien à l'exemple du rassemblement qui aura lieu ce samedi 10 décembre (14 heures) devant l'Hôtel de Ville de Paris. Pour sa part, le Collectif Unitaire National, en étroite collaboration avec Mumia, sa défense et ses soutiens aux États-Unis poursuivra son action déterminée et sans relâche jusqu'à la libération de cet homme innocent.

Cette situation impose également des initiatives financières pour donner à Mumia tous les moyens dont il a besoin pour se défendre. A cet effet, une souscription nationale sera lancée en janvier avec l'objectif de recueillir 100.000 euros.

Pour le Collectif Unitaire National,  
Jacky Hortaut

Paris, le 9 décembre 2005